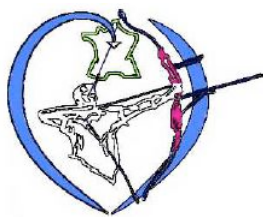


LIGUE DU CENTRE DE TIR A L'ARC



Nathalie CHAMPEIL - Présidente de la Commission Formation

nathaliechampeil@gmail.com

Amandine BOUILLOT - Cadre Technique Régional

amandine-bouillot@orange.fr

Site internet de la Ligue : <http://www.tiralarc-centre.com>



Inscription à la Formation Assistant entraîneur

Date limite d'inscription : Le 2 novembre 2016 pour Chartres

Le 16 décembre 2016 pour Salbris

Feuille d'inscription à retourner **obligatoirement** avec un chèque de 30€ à l'ordre de la Ligue du Centre de tir à l'arc à l'adresse suivante :

Amandine BOUILLOT
30 rue du Cotillon Blanc
37600 Loches

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Club :

Adresse mail (obligatoire) :

Je souhaite faire la formation : à Chartres à Salbris

Hébergement en Pension complète Les repas du midi

A remplir par le Président du club :

Je soussigné....., Président du club de....., soutiens cette candidature à la formation Assistant entraîneur.

Signature du candidat

Signature du Président

PRESENTATION DE LA FORMATION

L'assistant entraîneur intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club (BEES, DEJEPS, Entraîneur 1 ou Entraîneur 2).

A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous l'autorité pédagogique des cadres diplômés, l'assistant exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants
- ✓ Participer à l'animation du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants et du lieu de pratique
- ✓ Assiste l'entraîneur responsable de la séance

L'assistant entraîneur intervient dans les domaines suivants :

- ✓ **ACCUEIL** : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et de guider les nouveaux licenciés.
- ✓ **MATERIEL** : Il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- ✓ **SECURITE** : Il veille au bon déroulement des séances au sein du club.
- ✓ **ASSISTE** : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraîneur référent auprès des archers débutants.

Volume horaire de la formation : 16h

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen.

La Ligue peut délivrer une attestation de participation à la formation.

Chaque candidat se la voit remettre dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

Dates et lieu : 19 et 20 novembre 2016 au CRJS de Chartres
28 et 29 janvier 2017 au CRJS de Salbris

Coût de la formation : Frais pédagogiques : 30€

Hébergement : en pension complète : 51€
Repas seul : 13€ par repas

Encadrement : Equipe Technique Régionale